

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

L'an deux mil douze

En exercice : 13

Le 23 mars à 17 heures 30

Présents : 8

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2012

**PRESENTS : MME COUTEAU**MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT –  
MERCIER – SUTRE - TEILLET**EXCUSES : MME MOUNIER**

M. ALLEGRE

**ABSENTS : MME BOUDOIRE –**

MM. CALVET – REMAUD

**POUVOIRS : MME MOUNIER a donné pouvoir à M. BOIVENT**

M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. BARRAL

Mme Isabelle COUTEAU a été nommée secrétaire.

**2012-03-14 D****OBJET : Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 20h**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la demande des administrés à ce que l'Agence Postale ouvre plus tôt, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée de supprimer l'emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 2 avril 2012.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la suppression du poste suscit

Fait à Jauldes, le 26 mars 2012

**Le Maire****Eric SAVIN**